

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [katy-theberge-martineau-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1e393939f994e79b3c745968>

Date d'obtention : 2025-08-27 14:01:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Ce sont 4 étapes à suivre; Rassurer la personne dénonciatrice afin qu'elle se sente bien à dénoncer, évaluer en remplissant la grille d'évaluation tout en évitant les jugements, vérification de l'information (malveillant, impulsif, pornographie juvénile et parler au jeune investigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Si la dénonciation provient de la victime, de l'investigateur ou d'une personne ayant été témoin, nous débutons la trousse sexto. Si c'est un parent qui est inquiet pour son enfant, nous le référons au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque nous devons confisquer l'appareil puisque nous pouvons tomber dans la confrontation, il sera donc important de bien décrire/informer aux jeunes ce qui se produira.